

AVIS D'INVENTAIRE

APRES ACCEPTATION SUCCESSION A
CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Articles 789 et 790 du Code civil

Suivant acte reçu par Maître Frédéric GUYOT, notaire à ALBI (81000) 19 boulevard Montebello, le 18 mars 2026, dont une copie authentique a été déposée au Greffe du Tribunal Judiciaire d'ALBI (81000) le 23 mars 2026 (avis de dépôt publié au BODACC du 03 avril 2026), il a été dressé l'inventaire chiffré de l'actif et du passif successoral suite à l'ouverture de la succession de Monsieur Bernard PRAT, en son vivant retraité, demeurant à CARMAUX (81400) 18 rue de l'Ecluse, né à CARMAUX (81400) le 23 mai 1938, décédé à CARMAUX (81400) le 12 juillet 2024, et à l'acceptation à concurrence de l'actif net faite par Monsieur Jean-Christophe André Yves Régis PRAT, unique héritier, suivant déclaration en date du 11 février 2026, au greffe du Tribunal Judiciaire d'ALBI (81000) sous références N° RG 26/00212 N° de registre 001/2026, publiée au BODACC du 18 février 2026 (N° de succession 00816026/000004) et dans le journal d'annonces légales «L'Écho du Tarn» du 6 mars 2026.

Les créanciers successoraux et légataires de sommes d'argent peuvent, sur justification de leur titre, consulter l'inventaire et en obtenir copie auprès du notaire susnommé.

Pour avis d'insertion, l'héritier susnommé